



La Mission de votre Député

Sa première mission est de représenter les électeurs de sa circonscription, dans le respect de leurs diversités et de leurs particularismes afin de contribuer aux débats d'idées avant de légiférer.

Les députés siègent par groupes politiques. Marie-Christine Dalloz appartient à la famille de l'UMP.

Le député représente à la fois l'ensemble de la France puisque son mandat est national, mais également sa circonscription dont il doit connaître les spécificités par une relation de proximité, d'écoute et de disponibilité. Il défend les intérêts de sa circonscription à Paris sur tous les sujets traités par les textes législatifs.

A l'Assemblée Nationale, les députés votent les lois : cette deuxième mission est la plus connue. Avant d'être adoptée, une loi doit franchir quatre étapes :

- 1- l'élaboration des propositions de lois des députés ou des projets de loi émanant du gouvernement ;
- 2- l'examen en commission ;
- 3- l'examen en séance publique ;
- 4- la navette avec le Sénat.

La troisième grande mission de l'Assemblée Nationale et des députés qui y siègent, est de contrôler l'action du gouvernement.

Dans ce cadre, les politiques publiques menées sont évaluées par les députés.

Commission et groupes d'étude

Les députés siègent en commissions.

Marie-Christine Dalloz est membre de la commission des Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire depuis le 13 juillet 2011. Elle était auparavant à la commission des Affaires Sociales.

Les domaines de compétence de la commission des Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sont les finances publiques, les lois de finances, les lois de programmation des orientations pluriannuelles des finances publiques, le contrôle de l'exécution du budget, la fiscalité locale, la conjoncture économique, la politique monétaire, les banques, les assurances et le domaine et les participations de l'État.

Marie-Christine Dalloz siège également à la délégation parlementaire aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Cette délégation est composée de 36 membres.

La délégation a pour mission d'informer l'Assemblée Nationale de la politique suivie par le gouvernement et de ses conséquences sur le droit des femmes et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

De ce point de vue, elle assure le suivi de l'application des lois. La délégation peut également demander à entendre les ministres.

Marie-Christine Dalloz est Vice-présidente du groupe d'étude :

- Forêt et Frontaliers ;

Elle est également membre des groupes d'étude suivants :

- Agroalimentaire et filière agricole ;
- Appellations d'origine ;
- Artisanat et métiers d'art ;
- Arts de la rue ;
- Chasse et territoires ;
- Dépendance ;
- Elevage ;
- Pays émergents ;
- Iles Anglo-Normandes ;
- Intelligence économique ;
- Jardins, paysages et horticulture ;
- Montagne ;
- Plasturgie ;
- PME ;
- Presse ;
- Professions de santé ;
- Ruralité ;
- Vie associative.